

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a ainsi été voté le 14 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi sur les objectifs suivants :

- inscription prudente des recettes
- poursuite de l'engagement des projets présentés dans le programme électoral 2020
- poursuite de la non augmentation de la fiscalité
- maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- prise en compte de l'augmentation des coûts des énergies

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, minigolf, camping, remontées mécaniques...), aux impôts locaux,

aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
 Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 1 670 179 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
 Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 1 716 038,77 €.

Les salaires représentent 30,25 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune:

- Les impôts locaux: pour 2021 = 607 853 €, pour 2022 = 635 246 €, pour 2023 = 715 883 €
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population:

	2020	2021	2022	2023
coupes de bois	15 255,12 €	13 373,21 €	36 824,24 €	7 178,91 €
concession dans le cimetière	1 453,34 €	766,67 €	1 473,33 €	913,33 €
redevance remontées mécaniques	90 261,64 €	90 522,17 €	93 179,47 €	98 876,19 €
recettes du minigolf	15 833,50 €	16 716 €	14 675,50 €	16 572 €
recettes des secours sur pistes	73 802,50 € ⁽¹⁾	0 €	98 218,30 €	71 911 €
recettes du périscolaire	21 405,50 €	32 966,50 €	33 588,30 €	36 580,70 €
recettes du camping municipal	126 389,94 €	106 166,47 €	152 255,16 €	136 632,45 €
droits de place	4 002,30 €	6 341,60 €	7 945,60 €	5 224,10 €
taxe de séjour	27 252,67 €	17 541,59 €	32 168,11 €	29 136,31 €
taxe remontées mécaniques	138 668,19 € ⁽¹⁾	0 €	174 631,49 €	145 553,58 €
locations biens communaux	81 074,64 €	88 412,19 €	98 543,57 €	96 349,68 €

⁽¹⁾ en baisse suite à la fermeture des remontées mécaniques pour cause de covid-19

b) Les principales dépenses et recettes de la section au BP 2024

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	739 135,95 €	Produits des services	359 000 €
Charges de personnel	519 148 €	Impôts et taxes	1 057 942 €
Autres charges de gestion courante	364 202 €	Dotations et participations	147 237 €
Charges financières	25 071,82 €	Autres produits de gestion courante	106 000 €
Charges spécifiques	2 000 €	Total recettes réelles	1 670 179 €
Atténuations de produits	66 481 €		
Total dépenses réelles	1 716 038,77 €		

En dépenses:

✓ Charges à caractère général = 739 135,95 € (- 26 % par rapport aux prévisions 2023)
 Les actions menées au camping (suppression des branchements sauvages) et le passage de l'éclairage public au led ont permis de diminuer les dépenses d'énergie (-20%)
 Diminution des prévisions d'entretien des bâtiments et des prévisions d'entretien de la voirie car peu de dégâts cet hiver donc peu ou pas de reprise de voirie

✓ Charges de personnel = 519 148 € (+ 9 % par rapport aux prévisions 2023)
 Augmentation du point d'indice de la fonction publique le 1^{er} juillet 2023 (+1,5%)
 Attribution de l'indemnité de résidence au 1^{er} décembre 2023

Reversement à Faucigny Mont-Blanc Développement de la participation versée par la Poste pour la mise à disposition du personnel de l'agence postale communale pour les années 2022, 2023 et 2024

✓ Autres charges de gestion courante = 364 202 € (- 3 % par rapport aux prévisions 2023)
Peu de modifications conséquentes.

✓ Charges financières = 25 071,82 € (- 24 % par rapport aux prévisions 2023)
Comptabilisation de deux années d'intérêts d'emprunt pour le SYANE en 2023

En recettes:

✓ Produits des services = 359 000 € (soit + 0,7 % par rapport aux prévisions 2023)
Pas de modifications conséquentes.

✓ Impôts et taxes = 1 057 942 € (+ 14 % par rapport aux prévisions 2023)
Augmentation des bases d'imposition de 5,5 %

Majoration de 40% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

✓ Autres produits de gestion courante = 96 200 €
Modification de l'imputation comptable de la participation de la Poste au fonctionnement de l'agence postale communale (article 752 au lieu de 7488) impactant de fait le chapitre 74 "Dotations et participations" en diminution de 30 %

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux ont été maintenus pour l'année 2024 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties: 23,98 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 99,08 %
- ✓ Taxe d'Habitation: 18,58 %.

Majoration de 40% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le produit attendu de la fiscalité locale a été estimé à 805 883 € pour l'année 2024.

d) Les dotations de l'Etat

Le montant de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2024 est estimée à 76 498 €, soit + 3,95 % selon le simulateur de l'AMF.

Ce montant a été connu trop tardivement pour être pris en compte dans le budget primitif. C'est le montant de la DGF perçue en 2023 qui a donc été inscrit.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens

immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	2 000 €	Virement de la section de fonctionnement	926 348,23 €
Emprunts et dettes assimilées	150 609,66 €	FCTVA	46 877 €
Frais d'études (modification PLU)	20 000 €	Taxe aménagement	15 000 €
Construction d'un cimetière	816 892 €	Subventions	123 792 €
Aménagement d'un espace paysager de détente	57 250 €	Affectation au compte 1068	887 482,52 €
Réfection et isolation de la toiture de la Mairie	247 805 €	Emprunts et dettes assimilées	301 649 €
Aménagements de voirie (piste verte)	33 961,82 €	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	52 344,63 €
Travaux sur constructions (salle polyvalente, camping)	43 292,38 €	Restes à réaliser	270 706 €
Achats de terrains boisés	7 500 €		
Achats de matériel roulant et technique	13 700 €		
Achat de matériel informatique, de mobilier, divers	13 000 €		
Participation dans une SPL	60 000 €		
Solde d'exécution reporté	869 459,07 €		
Restes à réaliser	288 729,45 €		
Total général	2 624 199,38 €	Total général	2 624 199,38 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants

Construction d'un nouveau cimetière

Modification PLU zone 2AU

Réfection et isolation de la toiture de la Mairie

Reprise du réseau des eaux pluviales à la Combe (MOA du SIMG)

Aménagement d'un espace paysager de détente au Chef Lieu

Mise aux normes de 19 bornes électriques au camping

Remplacement des cheneaux sur les bâtiments des services techniques et d'accueil du camping

Actions dans la SPL des Gets

d) Les subventions d'investissements prévues

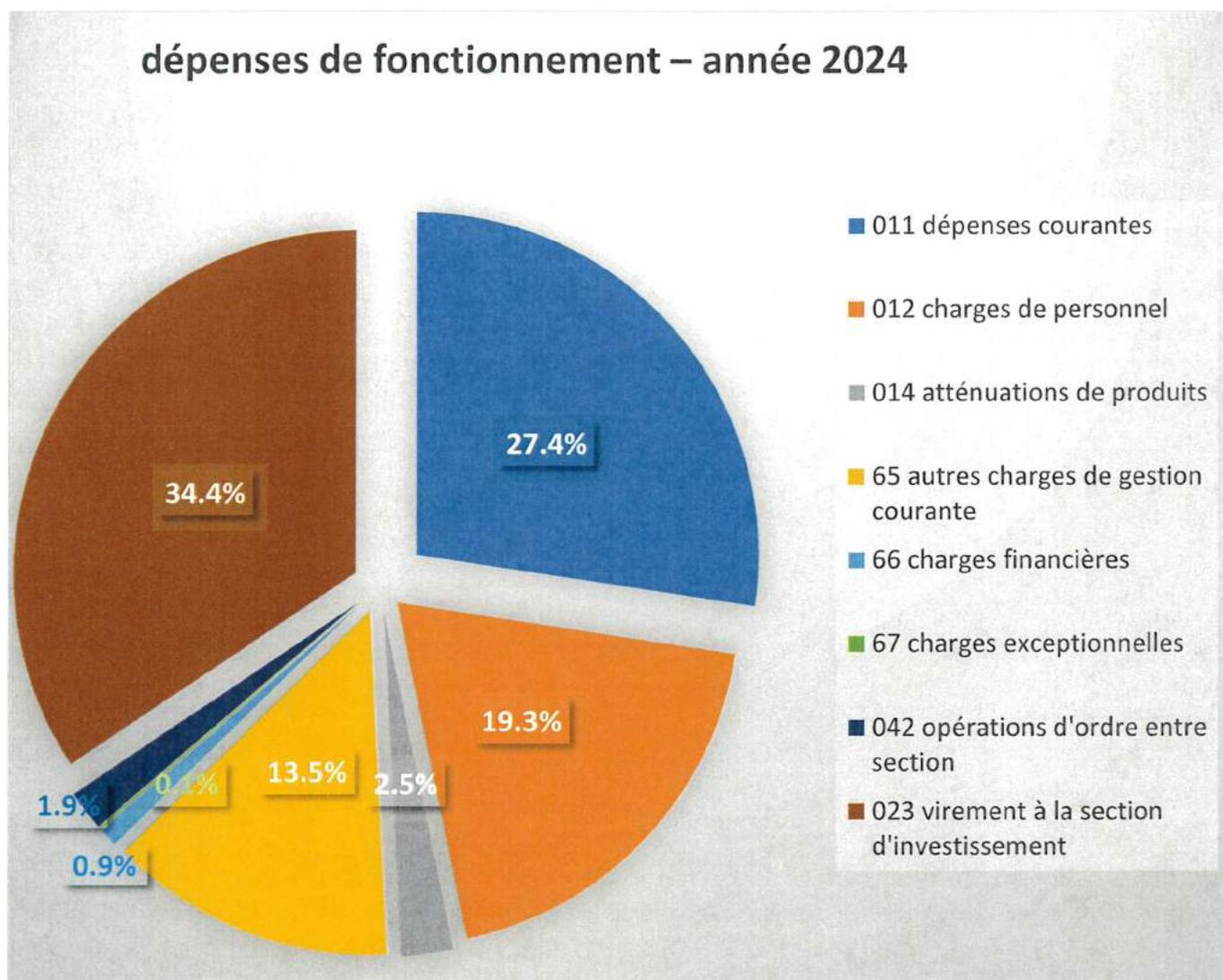
Pour l'année 2024, des dossiers de demandes de subvention ont été ou vont être déposés pour la sécurisation de la voirie au titre des amendes de police et pour l'entretien de la forêt communale auprès du Département et au titre du dispositif Sylv'ACCTES.

Les subventions restant à réaliser sont les suivantes:

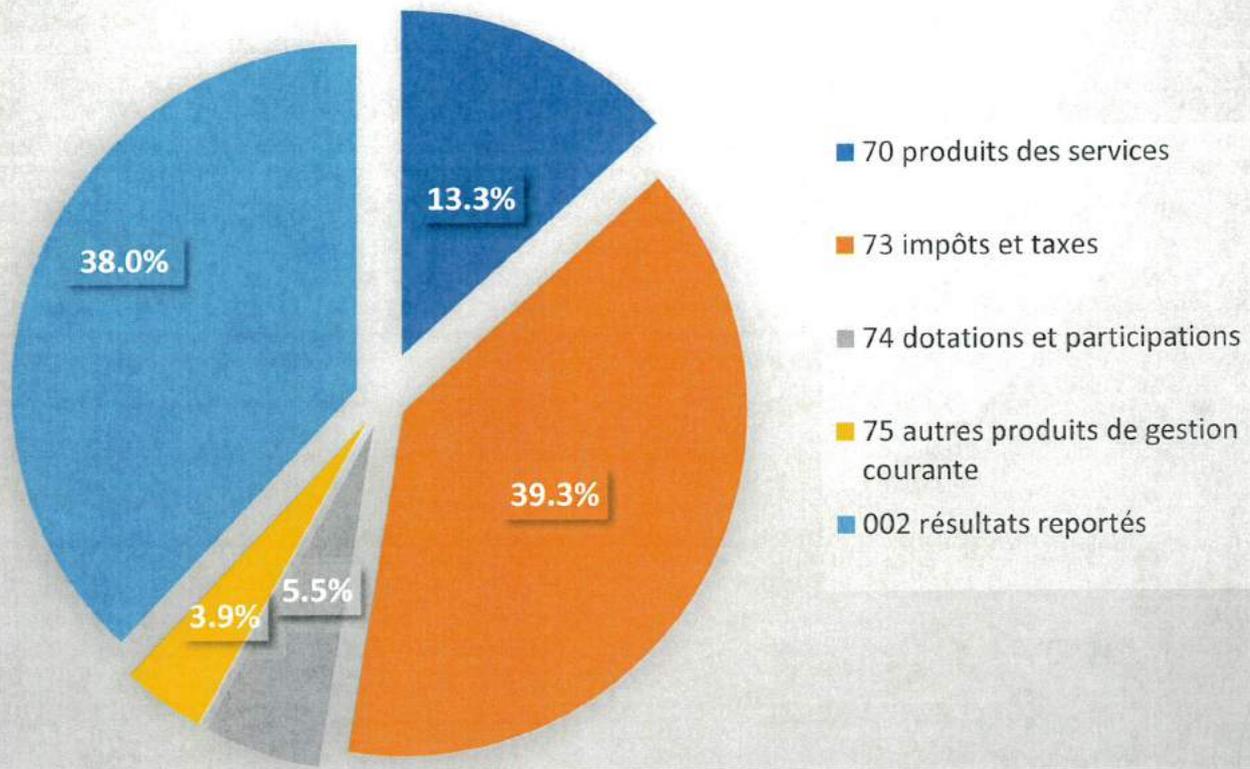
- du Département : 223 597 €
- du dispositif Sylv'ACCTES: 4 713 €
- DETR: 42 396 €

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET - RECAPITULATION

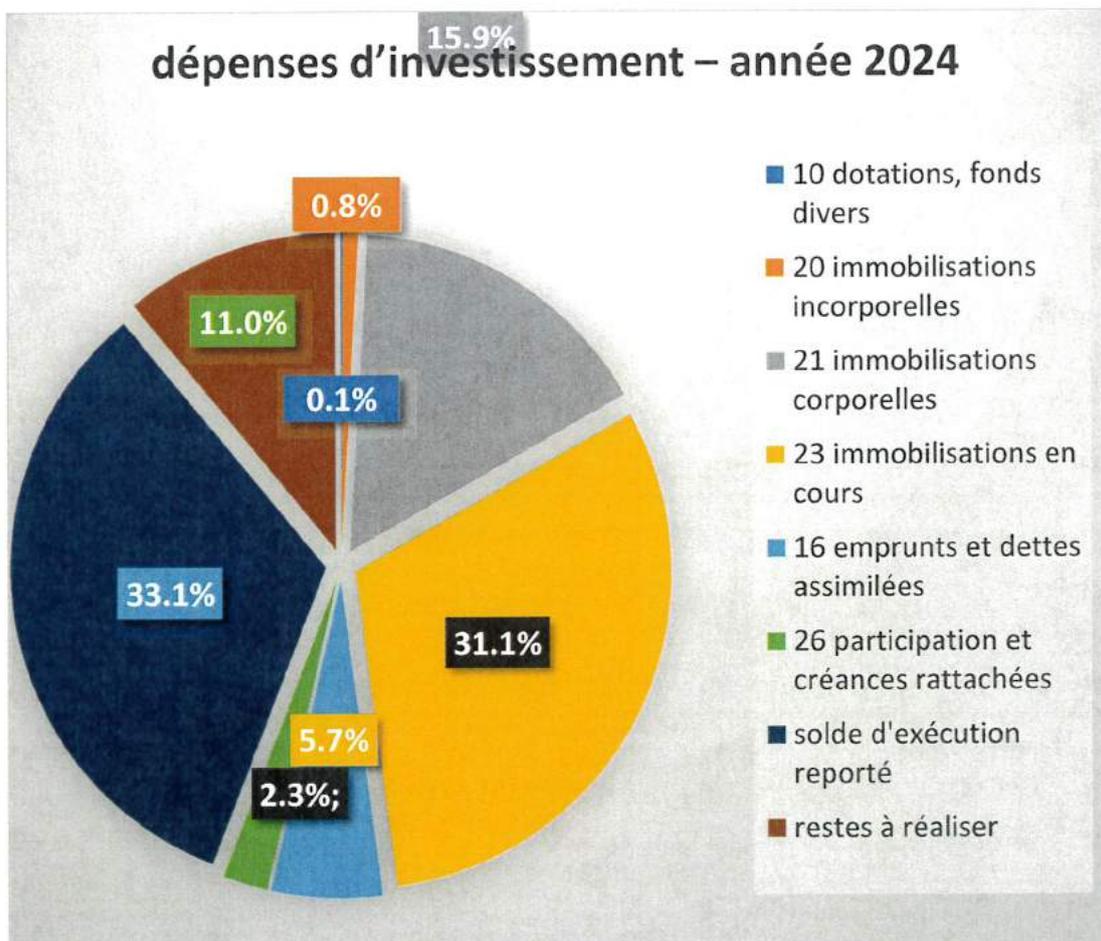
a) Recettes et dépenses de fonctionnement



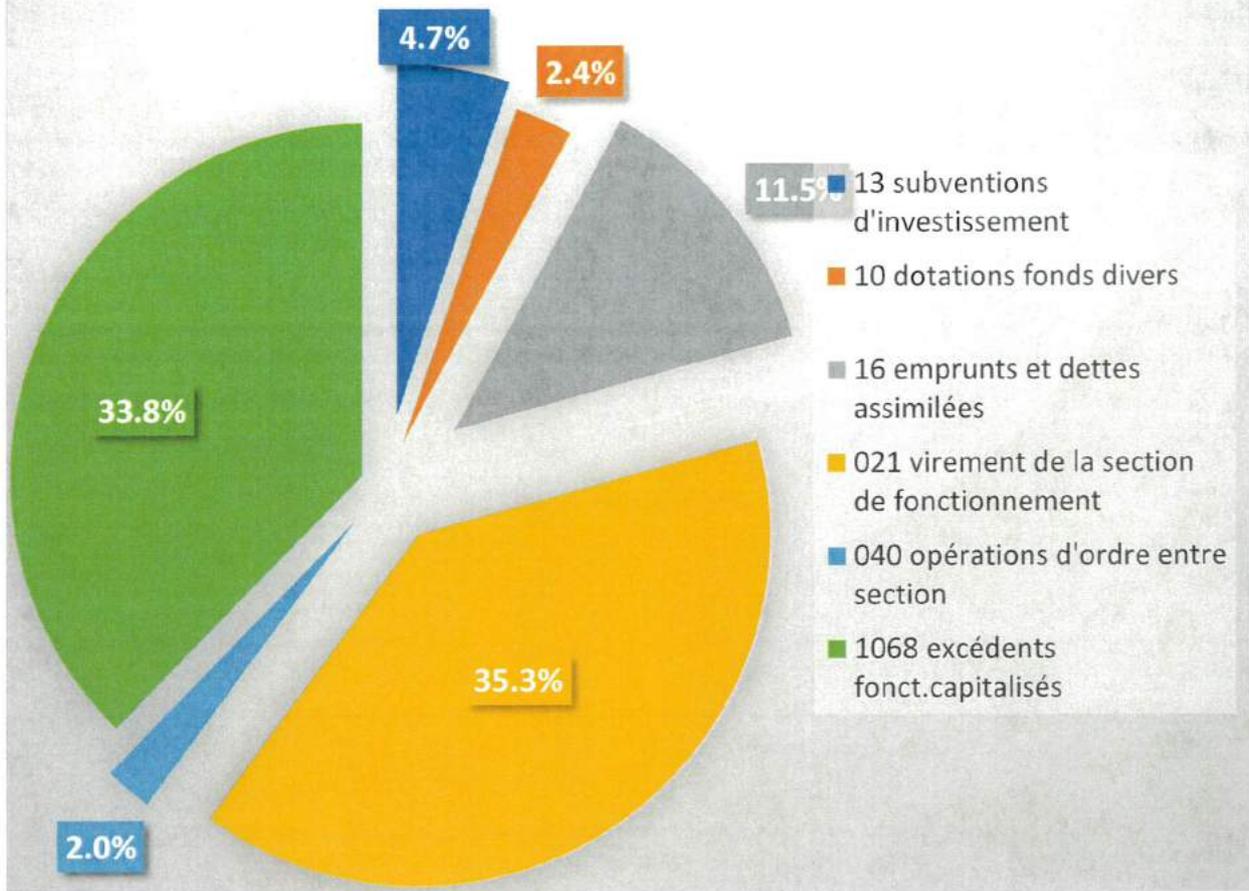
recettes de fonctionnement – année 2024



b) Dépenses et recettes d'investissement



recettes d'investissement – année 2024



Présentation générale du budget

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	charges à caractère général	1 002 606,52 €	70	produits des services	356 200 €
012	dépenses de personnel	476 145 €	73	impôts et taxes	924 805 €
014	atténuations de produits	67 631 €	74	dotations et participations	110 477 €
65	autres charges gestion courante	375 529 €	75	autres produits gestion courante	96 200 €
66	charges financières	33 120,56 €	002	résultats reportés	1 656 247,72 €
67	charges exceptionnelles	10 120 €			
023	virement à l'investissement	1 139 816,33 €			
042	opérations d'ordre	38 961,31 €			
	TOTAL	3 143 929,72 €			3 143 929,72 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
10	dotations et fonds divers	2 000 €	13	subventions d'investissement	394 498 €
16	remboursement d'emprunts	150 609,66 €	10	dotations et fonds divers	61 877 €
20	immobilisations incorporelles	20 000 €	024	emprunts et dettes assimilées	301 649 €
21	immobilisations corporelles	607 618,65 €	021	virement du fonctionnement	926 348,23 €
23	immobilisations en cours	914 512 €	040	opérations d'ordre	52 344,63 €
26	participations et créances ratt.	60 000 €	1068	Excédents fonct. capitalisés	887 482,52 €
001	résultats reportés	869 459,07 €			
TOTAL		2 624 199,38 €	TOTAL		2 624 199,38 €

c) Principaux ratios

ratios	valeurs de la commune	moyennes nationales de la strate (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 169,45	682
Recettes réelles de fonctionnement / population	2 111,48	863
Dépenses d'équipement brut / population	1 949,60	319
Encours de la dette / population	1 592,95	600
DGF / population	124,64	156
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,25 %	44,7 %
Dépenses de fonct.et remb.dette en capital / recettes réelles de fonct.	111,76 %	87,4 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	92,33 %	36,9 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	75,44 %	69,5 %

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 142 302,59 € pour l'année 2024. Il s'élevait à 143 980,50 € en 2023, 149 332,83 € en 2022, à 150 092,79 € en 2021, à 148 706,18 € en 2020, à 147 144,35 € en 2019 et à 151 727,14 € en 2018.

A cela, s'ajoute le remboursement du capital des emprunts dus au SYANE représentant 6 807,07 € pour l'année 2024.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 1 215 045,18 € pour les prêts contractés auprès d'établissements bancaires et de 44 979,08 € pour les prêts contractés auprès du SYANE.

Le montant des intérêts à rembourser qui s'élèvent à 23 194,62 € pour l'année 2024 (28 515,54 € en 2023, 24 637,98 € en 2022, 25 095,33 € en 2021, 27 874,74 € en 2020, 31 231,46 € en 2019 et 34 031,75 € en 2018). La diminution est due au remboursement d'un prêt qui s'est terminé en janvier 2023 et un second qui se terminera en juin 2024.

Les intérêts dus au SYANE s'élèvent à 1 877,20 € pour l'année 2024.

e) Liste des subventions allouées aux associations en 2024

Associations	Montant
ADMR de Samoëns	3 685 €
Association Mont Paret	50 €
Association sportive du collège de Samoëns	150 €
Athlétic Club du Grand Massif	700 €
Carrefour de l'Amitié	200 €
Chorale de Samoëns	200 €
Club Nautique du Haut-Giffre	200 €
Criou Livres	300 €
Entente Nordique du Haut-Giffre	250 €
Foyer de Ski de Fond du Haut-Giffre	500 €
FSE Collège de Samoëns	480 €
Harmonie Municipale de Samoëns	700 €
Haut-Giffre Loisirs	150 €
Hockey-Club les Lynx de Samoëns	200 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Samoëns	500 €
Le Club du Mercredi	100 €
Les Arobades	560 €
MJC de Taninges	1 280 €
Radio Giffre	200 €
Samoëns Team Télémark	500 €
Samoëns Trail Evenements	750 €
Ski Club Morillon	1 800 €
Société de Pêche du Haut-Giffre	800 €
Taninges Acrobatie Gymnastique	360 €
Tennis Club de Verchaix-Morillon	1 200 €
Tom en Tête	100 €
Yoga Jaw	100 €
TOTAL	16 015 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Verchaix le 14 mars 2024

Le Maire,
Joël VAUDEY

